

LISTE DES ASSESSEURS FIDUCIAIRES

Nom	Prénom	Agrém. ASR	Fiduciaire	Lieu	Téléphone	E-mail
Bas-Valais						
Forré	Bastien	Expert-réviseur agréé		Charrat	027 722 16 52	forre.bastien@saxon.ch
Roduit	Céline	Expert-réviseur agréée	PHR Fiduciaire SA	Fully	027 746 29 54	celine.rodut@phrfiduciaire.ch
Roduit	Philippe	Expert-réviseur agréé	PHR Fiduciaire SA	Fully	027 746 29 54	philippe.rodut@phrfiduciaire.ch
Chappot	Xavier	Expert-réviseur agréé	Fiduciaire Dini & Chappot SA	Martigny	027 722 64 81	xchappot@dini-chappot.ch
Chevalley Emery	Christelle	Réviseur agréée	Fiduciaire Fiva SA	Sion	027 455 16 75	cchevalley@fiva.ch
Coutaz	Lionel	Réviseur agréé	Nofival SA	Martigny	027 722 47 57	lionel.coutaz@nofival.ch
Dini	Philippe	Expert-réviseur agréé	Fiduciaire Dini & Chappot SA	Martigny	027 722 64 81	pdini@dini-chappot.ch
Pellouchoud	Daniel	Expert-réviseur agréé	Octodure Consulting SA	Martigny	027 723 57 76	octodureconsulting@mycable.ch
Tornay	Louis	Réviseur agréé	Fiduciaire de l'Entremont SA	Orsières	027 783 22 33	louistornay@fidu-entremont.ch
Mariéthoz	Jacques	Expert-réviseur agréé	Fiduciaire Loewensberg SA	Massongex	024 468 01 50	jacques@ger-home.ch
Morisod	Sébastien	Réviseur agréé	Kunzle SA	Monthey	024 473 73 05	sebastien@kunzle.ch
Richoz	Philippe	Réviseur agréé	Rigolet SA	Monthey	024 475 70 07	philippe.richoz@rigolet.ch
Valais-Central						
Cordonier	Christophe	Expert-réviseur agréé	Fiduciaire de Crans-Montana SA	Crans-Montana	027 481 42 84	chriscordonier@vtx.ch
Briguet	Alain	Réviseur agréé	Fidaly SA	Sierre	027 451 74 00	abriguet@fidaly.ch
Perruchoud	Jean-Yves	Expert-réviseur agréé	Consultec Fiduciaire SA	Sierre	027 456 84 84	jean-yves.perruchoud@bluewin.ch
Tschopp	Louis	Expert-réviseur agréé	Fiduciaire Compta-Conseils	Sierre	027 452 28 28	info@compta-conseils.ch
Actis	Cyril	Réviseur agréé	Fiduciaire Actis SA	Sion	027 327 22 77	actis@fidactis.ch
Bertholet	Christophe	Expert-réviseur agréé	Fiduciaire Actis SA	Sion	027 327 22 77	actis@fidactis.ch
Chabbey	Bernard	Expert-réviseur agréé	Nofival SA	Sion	027 327 30 30	bernard.chabbey@nofival.ch
Dayer	José	Expert-réviseur agréé	Dafico Fiduciaire SA	Sion	027 321 34 35	dafico@netplus.ch
Germanier	Sébastien	Expert-réviseur agréé	RFF Fiduciaire SA	Sion	079 502 26 89	rff@netplus.ch
Luyet	Christian	Expert-réviseur agréé	Fiduciaire FIDL SA	Sion	027 322 13 26	info@fidl.ch
Marquis	Stéphane	Expert-réviseur agréé	Fiduciaire Rhodanienne SA	Sion	027 322 21 65	stephane.marquis@firho.ch
Nançoz	Claude	Expert-réviseur agréé	SCF Révision SA	Sion	027 322 05 55	sion@scfid.ch
Haut-Valais						
Clausen	Urs	Expert-réviseur agréé	Clausen Treuhand AG	Visp	029 922 44 99	clausen@rhone.ch
Ritz	Peter Anton	Réviseur agréé	Beratung, Planung und Treuhand	Visp	027 948 15 50	peter.ritz@bpt.ch

convention-cadre pour l'engagement des assesseurs spécialistes

Assesseur fiduciaire auprès de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

Domaine de spécialisation :	Gestion fiduciaire des biens, comptabilité
Commune / Association de communes :	
Associations partenaires :	Fiduciaire Suisse – Section Valais, par son président M. Philippe RODUIT PHR Fiduciaire SA Rue Maison-de-Commune 20 – Case postale 325 - 1926 Fully Chambre fiduciaire, Chambre suisse des experts comptables, fiduciaires et fiscaux, Ordre valaisan, par son président, M. Roland Squaratti c/o PricewaterhouseCoopers SA, Place du Midi 40, 1950 Sion
Zone d'activité :	Pour les autorités de protection du Valais central, du Bas-Valais et du Haut-Valais
Période d'activité :	2013-2016 renouvelable tacitement de 4 ans en 4 ans
Liste des personnes acceptant de fonctionner comme assesseurs fiduciaires : <i>Rem :</i> Chacune des personnes figurant sur la liste annexée est réviseur agréé et a été formé au nouveau droit (cours COPMA env. 3 jours)	Région Valais central : → voir liste annexée Région Bas-Valais : → voir liste annexée Région Haut-Valais : → voir liste annexée
Modalités d'engagement :	a/ L'assesseur fiduciaire peut intervenir au sein de l'autorité de protection sur appel de celle-ci dans un cas particulier ou seul sur délégation du président de l'autorité de protection, p. ex. pour la vérification préalable des comptes et des rapports adressés à l'autorité de protection. b/ Le président de l'autorité de protection doit prendre un contact téléphonique préalable et obtenir l'accord préalable de l'assesseur fiduciaire de fonctionner pour le cas proposé (examen de l'indépendance). c/ Une copie complète du dossier doit être remise à l'assesseur fiduciaire dans les meilleurs délais. d/ La date et l'heure de chaque séance doit être arrêtée avec l'accord de l'assesseur fiduciaire. e/ Le délai de traitement est d'au minimum un mois et de trois mois au maximum, dès réception des pièces utiles. Le délai de traitement peut être prolongé avec l'accord de l'autorité de protection. f/ L'assesseur fiduciaire peut réclamer auprès de l'autorité le versement d'une provision pour ses honoraires.
Tarif :	- Forfait de fr. 150.--/heure sans TVA pour l'examen du dossier, la rédaction d'un rapport, d'un projet de décision et pour les délibérations. - En sus, les débours pourront être facturés à leur coût effectif (frais de transport public ou 70 centimes le kilomètre pour le véhicule privé).

Pour la commune / Association de communes de _____

Le Président :

Le Secrétaire :

Lieu et date :

Pour Fiduciaire|Suisse – Section Valais

Le Président : Philippe Roduit

Le Secrétaire : Jean-Laurent Vallozon

Lieu et date : Fully 8.7.11

Chambre fiduciaire, Chambre suisse des experts comptables,
fiduciaires et fiscaux, Ordre valaisan

Le Président : Roland Squaratti

Le Secrétaire : Stéphane Jacquet

Lieu et date : Sion 28.06.2011